

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

Sous-direction  
de la gestion du personnel

Bureau du personnel officier

**Arrêté du 27 novembre 2013 portant nomination au grade de sous-lieutenant  
à titre temporaire dans la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1323233A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L.4134-2;

Vu le décret n° 2008-947 du 12 septembre 2008 fixant certaines dispositions applicables aux élèves militaires des écoles militaires d'élèves officiers de carrière, notamment son article 2;

Vu le décret n° 2012-1456 du 24 décembre 2012 portant statut particulier des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2011 fixant l'organisation générale de la scolarité des élèves admis à l'école des officiers de la gendarmerie nationale,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Les aspirants suivants, de recrutement OCTA TITRES, sont nommés, pour la durée de la formation initiale, au grade de sous-lieutenant à titre temporaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013:

Génin Guillaume.

Raphanaud Emeline-Marie.

Meriout Ilham.

Article 2

Les aspirants suivants, de recrutement OCTA DIRECT, sont nommés, pour la durée de la formation complémentaire, au grade de sous-lieutenant à titre temporaire à compter du 1<sup>er</sup> août 2013:

Moussamih Amale.

Bataillon Emma.

Agostini Jennifer.

Roux Jacques-Alexandre.

Tron Adrien.

Grulois Rémi.

Rostan Paul-Justinien.

Dyll Gaël.

De l'Isle Jessica.

Martin Guillaume.

Article 3

Les aspirants suivants, de recrutement OCTA SD CAT B, sont nommés, pour la durée de la formation complémentaire, au grade de sous-lieutenant à titre temporaire à compter du 1<sup>er</sup> août 2013:

Vandercamere Rémy.

Gueguen Loïc.

Delcroix Bénédicte.

Fontaine Aurélie.  
Duez Ludovic.  
Darvogne Claire.  
Delvaux Thomas.  
Lavialle Vincent.  
Curatolo David.  
Le Roux Martine.  
Camboni Claire-Elodie.

Article 4

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 novembre 2013.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de division,*  
*directeur des personnels militaires*  
*de la gendarmerie nationale,*  
P. MAZY